

# UmiVitalité

CAFÉS | HÔTELS | RESTAURANTS | TRAITEURS | SAISONNIERS | DISCOTHÈQUES | BOWLINGS | THALASSOS

PAR SALARIÉ(E)  
**46,37€\***  
PAR MOIS

## Une couverture santé adaptée à vos métiers



**Facile et rapide**

**Couverture complète**

**Remboursements express**

**Assistance 24h/24**

\* 1,20% du plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS), par mois et par salarié(e) affilié(e) au régime général. Le montant minimum pris en charge par l'entreprise est de 50 % soit 23,19€ par salarié(e) et par mois.

# Notre offre santé HCR

## pour les hôtels, cafés, restaurants et entreprises du secteur.

Une base obligatoire pour les employeurs et 3 surcomplémentaires salarié(e)s pour améliorer les garanties des employé(e)s et celles de leurs ayants droit.

Santé		Cotisation à la charge des salarié(e)s			
Base employeur 50% minimum de la cotisation à la charge de l'entreprise		Surcomplémentaires salarié(e)s			
	Niveau 1 à partir de <b>46,37€</b> par mois	Niveau 2 à partir de 8,11€ par mois	Niveau 3 à partir de 25,50€ par mois	Niveau 4 à partir de 39,90€ par mois	
Offre réservée aux TPE-PME du secteur HCR de moins de 100 salarié(e)s					
Consultations spécialistes	50% BR Jusqu'à 13,25€	100% BR jusqu'à 26,50€	200% BR Jusqu'à 53€	250% BR jusqu'à 66,25€	
Honoraires en cas d'hospitalisation	Jusqu'à 250% BR	Jusqu'à 310% BR	Jusqu'à 310% BR	Jusqu'à 410% BR	
Médecine douce	300€/an	300€/an	300€/an	300€/an	
Prothèses dentaires (remboursées par la sécurité sociale - panier libre)	300% BR Jusqu'à 360€	320% BR Jusqu'à 384€	320% BR Jusqu'à 384€	350% BR Jusqu'à 420€	
Équipement optique 100% santé	prise en charge intégrale	prise en charge intégrale	prise en charge intégrale	prise en charge intégrale	
Aides auditives	400€/oreille (+ 65%)	500€/oreille (+ 65%)	600€/oreille (+ 65%)	700€/oreille (+ 65%)	
Prise en charge de certains actes non remboursés par la sécurité sociale	●	●	●	●	
Conforme au 100% santé	●	●	●	●	
100% conforme aux obligations de la convention collective du secteur HCR	●	●	●	●	

**REMBOURSEMENTS AMÉLIORÉS SUR CERTAINS POSTES**  
par rapport aux minimas conventionnels

**PLUSIEURS OPTIONS DE COTISATION AU CHOIX**  
Isolé/Duo/Famille,  
Isolé/Famille, Uniforme

**UNE ADHÉSION DIGITALE, SIMPLE ET RAPIDE**  
Affiliation immédiate des salariés

BR = base de remboursement.

À noter : les montants exprimés en euros correspondent au montant maximum pouvant être versé au titre du contrat.

\*Tarif 2024 donné à titre indicatif pour un salarié seul, relevant du régime général. Les niveaux 2, 3 et 4 peuvent également être souscrits par l'employeur au titre de la couverture obligatoire de ses salariés.

En savoir plus. Prendre rendez-vous avec un conseiller sur [umivitalite.fr](https://umivitalite.fr)

# Notre offre prévoyance HCR

## pour protéger vos salariés.

L'employeur a, au choix, trois niveaux de garanties pour protéger ses salarié(e)s et leur famille pour les risques qui sont couverts en cas de décès, incapacité ou invalidité.

Prévoyance	50% minimum de la cotisation à la charge de l'entreprise		
	Niveau 1 0,86% TI	Niveau 2 1,32% TI	Niveau 3 1,50% TI
<b>En cas décès</b>			
Capital décès toutes causes	150% TAB	250% TAB	355% TAB
Capital décès accidentel	150% TAB	250% TAB	355% TAB
Double effet (en cas, également, de décès du conjoint)	150% TAB	250% TAB	355% TAB
+ rente éducation, rente de conjoint temporaire substitutive, garantie handicap, allocation obsèques			
<b>En cas d'incapacité**</b>			
Franchise	90 jours continus d'arrêt de travail 70%		
Montant des indemnités	TAB	75% TAB	80% TAB
Option «Rachat de franchise»	30 jours continus d'arrêt de travail		
<b>En cas d'invalidité**</b>			
Rente 1 <sup>ère</sup> catégorie	45% TAB		
Rente 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> catégorie	70% TAB	70% TAB	80% TAB

**TI** : Les garanties sont exprimées en % du salaire brut limité à 1 PASS (TI). La limite est portée à 4 PASS pour les niveaux 2 et 3.  
**TAB** : Tranche A : salaire annuel brut limité au plafond de la Sécurité Sociale. Tranche B : salaire annuel brut au-delà de 1 fois le plafond de la Sécurité sociale et 4 fois compris du plafond de la Sécurité Sociale.

\*\* Garanties sous déduction des prestations de la Sécurité Sociale.

\*\*\* 2 niveaux qui répondent à l'obligation de l'employeur de cotiser à hauteur de 1,50% de la tranche A pour les cadres.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Niveau 1 : aucune formalité médicale
- Niveau 2 & 3 et option : aucune formalité médicale pour les collègues supérieurs à 6 salariés
- Garanties conformes 1,50% CADRES\*\*\*

### DÉDUCTIONS FISCALES

Offre éligible à la déduction fiscale des cotisations et, à l'exonération des charges sociales

### L'espace en ligne de l'entreprise

Un espace en ligne sécurisé est dédié aux entreprises pour faciliter la gestion de leurs contrats :

- Mise à jour du profil de l'entreprise et des données des salariés (affiliations, départs, portabilité...)
- Accès à l'équipe d'experts dédiée DSN
- Déclaration des arrêts de travail en ligne



### L'espace en ligne du salarié et l'application mobile

Chaque assuré peut effectuer ses démarches 24/24, 7j/7 depuis son espace personnel en ligne ou depuis son application mobile disponible sur les stores Android et Apple

- Suivi des remboursements
- Téléchargement de la carte de Tiers Payant
- Géolocalisation des professionnels de santé partenaires



En savoir plus. Prendre rendez-vous avec un conseiller sur [umivitalite.fr](http://umivitalite.fr)

# Umivitalité

## l'offre santé et prévoyance du secteur HCR



**Thierry Marx**  
chef étoilé, président  
de l'Umih

Depuis près de 80 ans, l'Umih, la première organisation patronale du secteur HCR (Hôtel-Café-Restaurant) défend et accompagne les entreprises de la profession.

**L'offre d'assurance santé et de prévoyance Umivitalité a été sélectionnée par l'Umih pour ses tarifs très compétitifs, la qualité de ses garanties et services pour les TPE/PME de moins de 100 salariés.**

Elle est proposée avec La Mutuelle Générale et le courtier gestionnaire COLONNA reconnu pour son professionnalisme.

Umivitalité, c'est aujourd'hui :

- 300 salariés et 2000 élus à votre service
- 106 agences en France et dans les DOM-TOM.



**Une mutuelle santé experte,  
engagée et à votre écoute,  
classée n° 1 par Le Figaro.**

La Mutuelle générale est reconnue Top Mutuelle, classée n°1<sup>(1)</sup> par un panel d'adhérents en 2024.

- 1,4 million de personnes protégées
- Plus de 400 conseillers de proximité
- 92 % d'adhérents satisfaits<sup>(2)</sup>

*(1) Étude Complémentaire Santé IAQ – Le Figaro octobre 2023 – catégorie Mutuelles, sur un panel de 2462 personnes.*

*(2) Enquête de satisfaction annuelle menée par l'institut BVA réalisée en septembre 2023 auprès des adhérents collectifs.*

## COLONNA

**Un courtier gestionnaire  
disponible et réactif, basé en France.**

Les équipes de COLONNA sont à votre service pour gérer les dossiers frais de santé et prévoyance de votre entreprise et de vos salariés. COLONNA est certifiée ISO 9001-2015 pour la qualité de sa gestion et de ses services. L'entreprise est reconnue pour sa connaissance de notre secteur professionnel.

**En savoir plus. Prendre rendez-vous avec un conseiller sur [umivitalite.fr](https://umivitalite.fr)**

**COLONNA** - 52 Boulevard du Parc 92200 NEUILLY-SUR-SEINE – SAS au capital de 10.000 €  
SIREN 915 245 088 – RCS NANTERRE – N°ORIAS 22 004 113 – [www.orias.fr](https://www.orias.fr)

Sous le contrôle de l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 place de Budapest, CS 92459 – 75436 PARIS cedex 09  
[www.acpr.banque-France.fr](https://www.acpr.banque-France.fr) Assurance RCPro et GF conformes au Code des Assurances